

# Le Petit Courrier de l'Ile d'Arz

La lettre mensuelle d'infos de la municipalité - Mai 2023, n° 32



## Le mot du maire

### Imaginer

C'était un beau weekend à la fin du mois d'avril. La salle du Gourail était bondée, toute l'île (ou presque) était rassemblée pour assister à une représentation du nouveau spectacle de la troupe théâtrale de l'île d'Arz. Sur scène, des jeunes, des moins jeunes, des retraités mais aussi une collégienne, un jardinier, un architecte, une pompière, un médecin ou une tapissière... Ils sont tous iledarais, nous les connaissons, nous les croisons au marché ou au café. Et ce soir-là, au Gourail, ils donnent le meilleur d'eux même en ayant accepté de faire un pas de côté et de se montrer dans un autre rôle, sous un autre visage. On rit, on s'amuse, mais aussi on est ému.

On est ému car ce moment privilégié nous fait prendre conscience de ce qui nous unit, nous réunit : une île si proche du continent et pourtant déjà si lointaine, un petit territoire à la fois bien délimité et grand ouvert sur le large qui donne à ses habitants une appétence et une curiosité pour l'ailleurs, pour les autres, un désir de se laisser surprendre. C'est ainsi que la pompière devient Molière !

C'est ce qui rend sur l'île d'Arz la vie culturelle et artistique si intense. Vous le verrez dans ce numéro du Petit Courrier : il y est question de théâtre donc, mais aussi de danse et d'architecture, de musée et d'art contemporain, d'expositions et de patrimoine maritime. Cette palette multicolore et diversifiée est nécessaire à la vie de l'île. Merci aux associations qui prennent largement leur part dans cette démarche.



Aussi, nous sommes convaincus que, sur notre île comme sur toutes les autres, l'obligation de « continuité territoriale » devrait s'appliquer aussi au domaine culturel et artistique. Comme l'eau, l'électricité, le transport des personnes et des marchandises, la culture est un produit de première nécessité !

L'île est le territoire rêvé de tous les possibles, de l'imaginaire. Alors, laissons la parole au philosophe Gaston Bachelard : « Imaginer, c'est hausser le réel d'un ton. »

Jean Loiseau

# Zoom



Photo Ludovic de Cockborne

On l'attendait depuis 4 ans, la Semaine Du Golfe est enfin de retour.

Le mythique mardi de l'île d'Arz et le rendez-vous du jeudi ont été un franc succès. Des centaines de bateaux et des milliers de visiteurs pour un splendide spectacle.

Belle ambiance en mer comme à terre : de beaux bateaux sur l'eau et un pique-nique géant sous les arbres. Après quatre ans, les retrouvailles ont été chaleureuses et joyeuses. Merci et bravo aux associations iledaraises, aux agents de la commune et à tous les bénévoles qui ont su donner une très belle image de notre île.

# Actualités

## La fin du réseau cuivre : réunion publique le 13 juin

L'île d'Arz est l'une des 8 communes bretonnes dont le bon vieux réseau en cuivre va disparaître d'ici 2025.

Le réseau cuivre, c'est quoi ? C'est le réseau historique qui vous a apporté le téléphone fixe, le fax, le minitel, l'ADSL etc. C'est Orange qui en est propriétaire, mais d'autres fournisseurs peuvent l'utiliser. Chez vous, ce sont les fameuses prises murales en forme de T. Le réseau cuivre coexiste aujourd'hui avec la fibre optique.

Pourquoi l'arrêter ? Les besoins ont changé. La fibre optique est beaucoup plus rapide et, pour beaucoup, est devenue indispensable (streaming, télétravail etc.). Orange a donc décidé de fermer progressivement le réseau cuivre entre 2023 et 2030. Et l'île d'Arz est l'une des premières communes concernées. En janvier 2024 les offres internet ne seront commercialisées qu'en fibre optique. Le réseau cuivre sera démonté en 2025.

Qui est concerné ? Toutes celles et ceux qui sont raccordés au réseau cuivre (la prise en T), quelque soit leur opérateur. Celui-ci devra informer ses clients des démarches à effectuer.

A quel prix ? Cela dépendra de l'offre de substitution que choisira l'utilisateur. L'option minimale « téléphone fixe uniquement » devra être proposée. Vous pouvez dès à présent contacter votre opérateur afin de faire migrer votre installation.

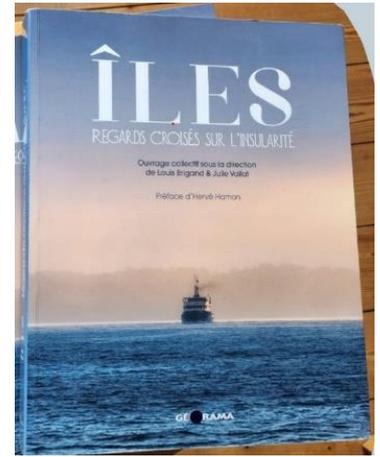
Un dernier conseil ? Attention aux arnaques et aux démarcheurs frauduleux qui ne manqueront pas de se manifester !

Pour en savoir plus, une réunion publique se tiendra le mardi 13 juin, 16h00 Gourail.

## Vous avez dit « nissonologie » ?

Beaux échanges au Gourail à l'occasion de la venue de Louis Brigand. Ce nissonologue (spécialiste des îles) réputé, professeur émérite de géographie à l'Université de Bretagne Occidentale, est venu présenter le dernier ouvrage qu'il a dirigé *Iles, Regards croisés sur l'insularité*.

Un ouvrage collectif, aux Éditions Géorama, auquel ont participé 90 auteurs... dont deux de vos élus. Un livre pour bien comprendre pourquoi les îles nous ramènent toujours à l'essentiel !



## Un projet expérimental



Une étrange construction va prendre forme début juin au camping.

Elle a été conçue et sera construite par une quinzaine d'étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes dans le cadre de leurs études.

Ce chantier école utilisera des matériaux biosourcés.

Cette drôle de cabane permettra d'accueillir des visiteurs d'une manière insolite !

## Bravo !!!

Formidable moment de théâtre fin avril au Gourail : la troupe de l'ASC, menée par Dany Guèble, nous a offert un spectacle inoubliable : *Essai du Molière, la recette est infallible !* inspiré de Giraudoux, Molière et Ionesco. Trois représentations qui ont fait salle comble et apporté beaucoup de bonheur.

Bravo à toutes celles et ceux qui ont joué le jeu, et à la metteuse en scène.



*De gauche à droite : Jean-François Delorme, Michel Lejeune, Michel Boinot, Isabelle Le Bihan, Serge Calka, Anne-Sophie Boinot, Dany Guèble, Jacques de Certaines, Anne Custine, Boris Gicquel, Marie-France Robuchon et Charline Robuchon.*

# La vie des commissions



## « PROTÉGER ET INNOVER »

*Clément KOUYOUMDJIAN, Nadège LE ROUX, Stéphane BUZENET, Michel DUDON*

### Atlas de la Biodiversité : les espèces qui poussent sur nos murets

Fin avril, une balade commentée dans les rues du Bourg a permis à une vingtaine de personnes, enfants compris, de découvrir ou d'échanger sur les plantes adaptées aux nombreux murs typiques de l'île.

Que ce soit la cymbalaire ruine de Rome, la bourrache, l'ombilic de Vénus, la mélisse ou tant d'autres, elles fleurissent pour notre plaisir mais ont surtout toute leur importance pour nourrir des pollinisateurs et divers insectes. Ceux-ci assurent, entre autres, l'alimentation du lézard des murailles que l'on voit se faufiler dans les pierres. Donc, tout comme les plantes le long des rues et dans nos jardins, l'arrachage doit être fait avec parcimonie et en bonne intelligence.

Des spécimens ont été collectés pour réaliser un herbier et ont été utilisées pour produire des cyanotypes (tirages photographiques bleu de Prusse) lors d'une deuxième animation qui a eu lieu mi-Mai.



Merci à Marie Delenclos, Isabelle Boireau, Cécile Chauvin et au Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan pour l'organisation et l'animation de ces découvertes.



## « HABITER ET HARMONISER »

*Michel DUDON, Daniel LORCY, Clément KOUYOUMDJIAN, Géraldine DAIGREMONT*

### L'arbre et la loi

Pour savoir que faire vis-à-vis d'une plantation, d'un élagage ou d'un abattage il faut se référer à pas moins de quatre codes (l'environnement, l'urbanisme, le forestier et le civil) et aussi au PLU de la commune.

Or notre PLU ne parle pas des arbres, seulement des haies dont un inventaire à conserver est reporté sur un plan général. Une indication complémentaire concerne les hauteurs des haies limitées à 2 mètres en limite séparative en zone Ua et entre 1,6 et 1,7 mètres dans les zones Ub. Le texte est plus précis dans les zones Nds (espaces naturels).

Si l'on se réfère aux quatre codes cités, l'arbre est considéré comme un immeuble, il est donc protégé dans un rayon de 500 mètres autour de l'église (monument historique). De plus, le Golfe du Morbihan

dans son ensemble étant classé comme patrimoine remarquable, tous les arbres de l'île font l'objet d'une protection.

Une autorisation d'abattage doit donc être demandée dans tous les cas et sur toute l'île. Celle-ci peut être obtenue après une déclaration préalable de travaux déposée en mairie (Cerfa n°13404\*09)

Si l'arbre constitue un risque, l'autorisation pourra être accordée, mais il pourra être imposé de replanter après l'abattage.

En ce qui concerne les distances, si la haie ne dépasse pas 2 mètres de hauteur elle peut être plantée à 0,5 mètres de la limite séparative. Pour les arbres de hautes tiges dont la hauteur dépasse ou dépassera 2 mètres, une distance minimum de 2 mètres entre l'axe du tronc et la limite séparative est imposée. Enfin, si les branches d'arbre d'un voisin avancent sur votre propriété, la coupe des branches relève de sa responsabilité et vous ne pouvez pas vous y substituer en les coupant vous-même.

Sachez encore que, pour les particuliers, le code de l'environnement recommande vivement de ne pas tailler les haies entre le 15 mars et le 31 juillet.

Pour les agriculteurs il est strictement interdit de le faire entre le 1er avril et le 31 juillet.

Si vous estimez avoir une nuisance due à des arbres (privation de clarté, perte de vue ou d'ensoleillement) vous pouvez : 1 - vous entendre avec votre voisin, 2 - demander l'intervention d'un conciliateur, 3 - acter en justice au tribunal administratif.

Mais il vous faudra apporter la preuve du « trouble réel excessif et anormal de voisinage » ce qui n'est pas toujours évident.

Trois cas empêchent tout recours en justice :

1-Si le voisin possède un titre l'autorisant à planter l'arbre à l'endroit litigieux.

2-Si le terrain sur lequel est situé l'arbre a été divisé.

3- Si l'arbre a été planté il y a plus de 30 ans (dans ce cas si l'arbre meurt ou est arraché par une tempête il ne peut être remplacé).

Dans le processus de la révision du PLU nous allons être amenés à définir, avec le bureau d'étude environnemental et dans le cadre de la loi Climat et Résilience, des espaces boisés classés (par exemple : Quéléron, Liouse, Brouel, Bilhervé, Penerima...) ainsi que des espaces naturels sensibles et une trame verte dans le bourg pour préserver le patrimoine végétal commun et éviter les îlots de chaleur.

Personne n'est propriétaire d'un paysage. Seuls les arbres en sont des résidents permanents tels des vigies et des balises immobiles gardiennes du temple de la nature et témoins du changement climatique.

Michel Dudon



## « DEVELOPPER ET SE DEPLACER »

*Daniel LORCY, Géraldine DAIGREMONT, Michel DUDON, Clément KOUYOUMDJIAN*

### **Parking de la gare maritime de Vannes**

Depuis plusieurs années, la Ville de Vannes met à la disposition de la commune de l'île d'Arz un parking à proximité immédiate de la Gare Maritime. Ce parking est réservé aux résidents principaux qui ont un véhicule et ne disposent pas de stationnement à Barrarach (parking ou garage). Les places ne sont pas nominatives. L'attribution des badges s'effectuent par ordre de priorité : résidents principaux en activité professionnelle sur l'île ou à Vannes, les familles avec enfants, les personnes en situation de handicap, etc...

La ville de Vannes ne souhaite pas attribuer de badges supplémentaires. C'est pourquoi, afin de pouvoir les réattribuer aux habitants en liste d'attente, la mairie de l'Île d'Arz doit impérativement récupérer les badges des personnes qui ont déménagé, sont décédées, ne possèdent plus de véhicule.

Depuis quelques temps nous assistons à des dérives. Nous constatons sur le parking des véhicules qui ne correspondent pas aux badges attribués, notamment en période de vacances scolaires où le parking arrive à saturation.

Nous souhaitons donc faire le rappel suivant :

- Il est interdit de prêter ou donner son badge.
- En cas de changement d'immatriculation ou de véhicule, vous devez prévenir le secrétariat.

La Mairie a décidé de fournir à chaque propriétaire d'un véhicule autorisé un macaron à coller sur le pare-brise avec le numéro d'immatriculation. Des contrôles seront effectués par la police municipale de Vannes.

Dans l'intérêt de tous, merci de bien vouloir respecter ces consignes.

Daniel Lorcy



## « SE CULTIVER ET COMMUNIQUER »

*Géraldine DAIGREMONT, Fabienne JEAN, Daniel LORCY, Nicole L'ALEXANDRE*

### **Le Notre-Dame de Rumengol en escale à Béluré**



Initialement prévu à Penera, pour des raisons de tirant d'eau le Notre-Dame de Rumengol a finalement fait escale quelques jours à Béluré.

A l'initiative de l'Association des Îles du Ponant, cette gabare classée monument historique s'est muée en musée numérique itinérant, apportant ainsi aux insulaires la possibilité de découvrir des œuvres et des musées du monde entier.

Une expérience culturelle inédite, accessible à toutes et tous, même si l'accès à bord était parfois acrobatique !

## **ILE DANSE : deux jours de résidence et de danse contemporaine**

L'île s'est transformée le temps d'un week-end en une scène grandeur nature pour la plus grande joie des danseurs et des spectateurs. Elle est devenue un terrain de jeu et de création invitant le public à (re)découvrir sous un autre angle certains endroits de l'île.

Pour cette première édition à l'initiative de la Mairie, deux compagnies de deux danseurs se sont prêtées au jeu en explorant les sites de Penera et de Berno. Le samedi était un temps de découverte et d'exploration (ouvert à tous) avant les performances du dimanche lors de deux représentations libres et étonnantes.

Soucieux d'enrichir et de diversifier l'offre culturelle de l'île, nous espérons que cet événement pourra être pérennisé dans les années à venir.



## **Exposition Daniel Buren : Rachel nouvelle médiatrice culturelle**

Vous l'avez peut-être déjà croisé autour d'une œuvre de Daniel Buren. Rachel est notre nouvelle médiatrice en charge de la médiation de l'exposition depuis début mai. Passionnée d'art contemporain et amoureuse de l'île, c'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'elle anime aujourd'hui ces nouvelles balades commentées et ateliers pratiques pour petits et grands.

Quelques nouveautés cette année : la visite de 17h00 le jeudi pour profiter des lumières du soir, une balade matinale le samedi qui part de Béluré et remonte dans le bourg. Autre nouveauté : le jeudi après-midi, au musée, projection du film de Daniel Buren « À contre-temps, à perte de vue ». C'est en libre accès et en continu. Une belle façon de découvrir l'ensemble de ses œuvres et son parcours.

Profitez-en, Rachel est là pour vous concocter et personnaliser votre visite !

## **Exposition temporaire Musée Marins et Capitaines**

Ne manquez pas la première exposition temporaire de la saison en venant découvrir le travail de Stéphanie Quinot- Levet du 14 au 25 juin prochain. Prochaines dates à suivre dans le calendrier des rendez-vous.

D'ici là vous pourrez apprécier une exposition des archives départementales « Le Morbihan en 56 dates ». Cinquante-six événements géopolitiques, artistiques et religieux qui retracent et jalonnent l'histoire du département.

Géraldine Daigremont

# Les rendez-vous

Jusqu'au 11 JUIN

**Exposition Archives Départementales "Le Morbihan en 56 dates"**  
du mercredi au dimanche de 13h30 à 17h00 au CIPM

11 JUIN

**Arz- Café chantant** : pique-nique musical

Chants de marins, variété, guinguette, danse bretonne et buvette avec des groupes extérieurs  
Au Gourail à 11h00

11 JUIN

**Déclic, les RDV culturels de l'agglomération : balade contée "l'île d'Arz ou l'île aux capitaines"**  
à 15h00 Gratuit et sur réservation sur le site : [declic-gmvagglo.fr](http://declic-gmvagglo.fr) (à partir de 6 ans)

13 JUIN

**Réunion publique** : la fin du réseau du cuivre  
Au Gourail à 16h00

14 au 25 JUIN

**Exposition** Stéphanie Quinot-Levet  
Au CIPM

28 JUIN au 09 JUILLET

**Exposition** Solen Olivier  
Au CIPM

12 au 23 JUILLET

**Exposition** Elisabeth Le-Yondre  
Au CIPM

## MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h00

## AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00

## PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Mardi 11 juillet de 13h30 à 16h00 (salle Greven)  
Sur rendez-vous : 02 97 69 52 00  
Permanence téléphonique : 4 août  
De 14h00 à 17h00

## COLLECTE ORDURES MENAGERES

Les lundis 30 mai, 5, 12, 19, 26 juin

## CIPM « MARINS & CAPITAINES

Se référer au site :  
<http://www.musee-iledarz.com>

## MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Le samedi de 14h00 à 16h00

## TY-INFO SERVICES

Médiathèque de 9h45 à 12h45 et de 13h30  
à 15h45 tous les 15 jours  
Mardi : 30 mai, 14 et 27 juin  
Rendez-vous par téléphone : 06 59 57 59 28

## COLLECTE BACS JAUNES

Les mardis 6 et 20 juin

## EXPOSITION BUREN

Informations et réservations au 07 49 17 78 93 et [mediation.buren@gmail.com](mailto:mediation.buren@gmail.com)

## **Visites commentées (1h30)**

Départ du musée *Marins & Capitaines* (La Grée)

À pied : **14h00 le vendredi et dimanche**

À vélo : **14h00 le mercredi et samedi**

\* Visite spéciale « five o'clock » **17h00 le jeudi**

Départ de l'embarcadère de Béluré :

À pied : **9h30 le samedi**

## **Les Ateliers Buren (1H30)**

Pour les enfants et familles

Musée *Marins & Capitaines* : **10h00 le mercredi et dimanche**

## **Espace Buren**

Entre libre

Informations et projection du film de Daniel Buren :

« À contre-temps, à perte de vue »

*Musée Marins & Capitaines* :

**14h00-17h00 le jeudi**

Tarifs : 4,50€- Scolaire, étudiant et groupe : 2,50€

Renseignements et réservations au  
07.49.17.78.93 - [mediation.buren@gmail.com](mailto:mediation.buren@gmail.com)

### **EXPOSITION DANIEL BUREN**

**"AU DÉTOUR DES ROUTES ET DES CHEMINS , 7 TRAVAUX IN SITU"**

**DU 30 JUIN 2022 AU 30 OCTOBRE 2023**

**DANIEL  
BUREN**



**ILE D'ARZ**